



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 57705

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation du fret ferroviaire en France. Elle lui rappelle que le fret ferroviaire est un mode de transport de marchandises qui présente de nombreux atouts, notamment en termes de sécurité et d'environnement. Pourtant, avec une baisse constante du nombre de tonnes-kilomètres, le fret ferroviaire en France connaît un déclin depuis plusieurs années. Concurrencé par le secteur routier, le transport de marchandises par train est de moins en moins utilisé par les chargeurs. Pour plusieurs raisons, les entreprises ont tendance à privilégier d'autres alternatives. C'est pourquoi elle aimerait connaître son sentiment sur les dispositions qui pourraient être mises en oeuvre pour que le fret ferroviaire retrouve une place à sa juste valeur.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que connaît ce secteur, le Gouvernement est déterminé à redonner sa juste place au fret ferroviaire, dans le cadre d'une politique de report modal vers les modes de transport les plus respectueux de l'environnement. Les offres de services de transport ferroviaire doivent être en cohérence avec les attentes des chargeurs dans toute sa diversité : le transport massif réalisé en trains complets, l'acheminement de wagons isolés, le transport combiné et les autoroutes ferroviaires. Le fret ferroviaire doit également trouver toute sa place dans le multimodal. En plus du transport combiné rail-route et des autoroutes ferroviaires, le renforcement du partenariat avec le mode maritime constitue un des axes de développement du fret ferroviaire. Il s'agit d'utiliser toutes les potentialités de complémentarité entre la route, le fer et la mer. Pour accompagner et faciliter une nouvelle dynamique de développement du fret ferroviaire, le Gouvernement a décidé la mise en place d'une conférence ministérielle périodique, réunissant l'ensemble des acteurs de ce secteur. La première réunion de cette conférence, qui s'est déroulée le 18 septembre 2013, a permis de lancer cette démarche de concertation par la mise en oeuvre de cinq groupes de travail, sur des thèmes structurants du fret ferroviaire. Parmi les propositions d'actions concrètes émanant de ces groupes de travail, qui ont été restituées lors de la deuxième réunion de la conférence le 12 février 2014, ont été retenues les mesures visant à développer le fret de proximité par l'expérimentation sur des territoires, à promouvoir et commercialiser le fret ferroviaire notamment par des opérations de rapprochement de l'offre et de la demande, à améliorer la qualité, la disponibilité et la robustesse des sillons fret, à faire des grands ports maritimes des acteurs centraux du fret ferroviaire et à soutenir l'innovation et simplifier la réglementation tout en maintenant un haut niveau de sécurité. Une troisième réunion de la conférence pour le fret ferroviaire aura lieu à l'automne 2014 pour réaliser un point d'étape sur la mise en oeuvre de l'ensemble de ces actions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57705

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4846

Réponse publiée au JO le : [19 août 2014](#), page 7066